

Paris, le 14 mars 2023

**Déclaration d'opérations sur titres par les Dirigeants de Vivendi SE  
au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier**

Déclarant	Maxime Saada
Qualité	Membre du Directoire
Description de l'instrument financier	Attribution définitive d'actions de performance*
Nature de l'opération : Acquisition <input type="checkbox"/> Attribution <input checked="" type="checkbox"/> Cession <input type="checkbox"/> Echange <input type="checkbox"/>	Attribution
Date de l'opération	9 mars 2023
Lieu de l'opération	Hors plateforme de négociation
Nombre de titres	30 000
Prix Unitaire	n/a
Montant de l'opération	n/a

\* Acquisition définitive, le 9 mars 2023, de 30 000 actions de performance en sa qualité de Président du Directoire de Groupe Canal+, après confirmation par le Conseil de surveillance, dans sa séance du 8 mars 2023, de l'attribution définitive du plan d'actions de performance n° 2020-02-2 du 13 février 2020 à hauteur de 100 % de l'attribution initiale (objectifs 2020, 2021 et 2022).

Cours d'ouverture du 9 mars 2023 : 9,926 euros

Transaction liée à l'exercice de programmes d'options sur actions ou sur une attribution d'actions gratuites ou de performances :  
Oui

na : non applicable